

A3 NAVIGATION DANS LES GLACES

6 Navigation dans les glaces, routes maritimes et demandes d'aide de brise-glaces

1 Détroit d'Hudson et Arctique canadien

Zone de trafic de services de trafic maritime du Nord canadien (NORDREG)

Les navigateurs doivent connaître l'existence de la Zone de services de trafic maritime du Nord canadien établie par le *Règlement sur la zone de services de trafic maritime du Nord canadien*. Le Règlement exige que certains bâtiments transmettent un compte rendu d'information au service NORDREG avant de pénétrer dans une zone NORDREG et lorsqu'ils naviguent dans cette zone. De manière générale, la zone NORDREG comprend les eaux de la baie d'Ungava, de la baie d'Hudson et de la baie James de même que les eaux côtières du Nord du Canada se trouvant à l'intérieur du 60^e parallèle de latitude Nord, du 141^e méridien de longitude Ouest et de la limite extérieure de la zone économique exclusive; cependant, lorsque la limite internationale entre le Canada et le Groenland se trouve en deçà de 200 milles marins des lignes de base de la mer territoriale du Canada, la frontière internationale doit être substituée à cette limite extérieure.

La Garde côtière canadienne apporte un soutien aux opérations dans les glaces dans la zone NORDREG. Toute demande d'aide de brise-glaces, de renseignements sur les glaces et de route dans les glaces devrait être adressée au service NORDREG. Pour plus de renseignements sur ce système STM, sur la description des eaux qu'elle englobe et sur les exigences en matière de comptes rendus et d'autorisations, les marins doivent consulter la partie 3 des Aides radio à la navigation maritime (Atlantique, St-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg et Arctique de l'Est).

a) *Pour des renseignements généraux sur l'état des glaces:*

Adresse : NORDREG CANADA,
C.P. 189,
Iqaluit (NU)
X0A 0H0
Téléphone : (867) 979-5724 ou 979-5269
Télécopieur : (867) 979-4264

1.1 Message de routage en régime de glaces

Lorsque l'on fait appel au Système des régimes de glaces pour la navigation dans l'Arctique, le *Règlement sur la prévention de la pollution des eaux arctiques par les navires* exige qu'un Message de routage en régime de glaces soit envoyé à NORDREG. Ce message peut être très bref; cependant, si la route du navire comporte des secteurs figurant sur les cartes d'analyse des glaces dont les concentrations glacielles pourraient avoir des numéraux glaciels négatifs, le message devrait comprendre des renseignements additionnels pertinents expliquant le plan de voyage, p.ex. Prévisions relativement aux changements possibles de conditions ou autres considérations. Ce message devrait être mis à jour si le plan ou les conditions de glaces changent considérablement.

Message de routage en régime de glaces

- (a) Nom du navire,
- (b) Indicatif et numéro OMI,
- (c) Catégorie de renforcement contre les glaces. (type, CAC, côte arctique, etc.),
- (d) Date et heure UTC,
- (e) Position, cap et vitesse actuels du navire,
- (f) Destination prévue,
- (g) Route prévue jusqu'à destination,
- (h) Description des régimes de glaces et valeur des numéraux glaciels associés le long de la route,
- (i) Sources d'information ou observations pertinentes,
- (j) Autres informations ou observations pertinentes,
- (k) Nom du navire d'escorte, et
- (l) Nom de l'officier ou des officiers de navigation dans les glaces qualifié(s)

1.2 Rapport postérieur aux opérations

Quand on utilise le Système des régimes de glace pour la navigation dans l'Arctique, il faut remettre un rapport postérieur aux opérations. Ce rapport peut être sommaire, mais, dans le cas où le navire a rencontré des difficultés ou des conditions inattendues, il serait utile de faire état d'informations additionnelles. Contrairement au message de routage, le Rapport postérieur aux opérations doit être envoyé à Transports Canada.

Transports Canada
Région des Prairies et du Nord, Maritime
344, rue Edmonton
C.P. Box 8550
Winnipeg (MB)
R3C 0P6
Téléphone : (204) 983-7498; Télécopieur : (204) 984-8417

Rapport postérieur aux Opérations

- (a) Nom du navire
- (b) Catégorie de renforcement contre les glaces. (type, CAC, côte arctique, etc.)
- (c) Description de la route réelle, y compris des régimes des glaces rencontrés, la vitesse de traversée et le numéro glacial de chacun.
- (d) Une copie des renseignements utilisés sur les glaces.
- (e) Renseignements sur l'escorte, le cas échéant:
 - 1) durée de l'escorte,
 - 2) régime de glaces durant l'escorte, et
 - 3) caractéristiques de la route,
- (f) Conditions atmosphérique et visibilité, et
- (g) Toute autre information importante.

2 Côte Est et golfe du Saint-Laurent

Un service semblable est également assuré durant la saison de navigation d'hiver aux navires qui désirent transiter ou manoeuvrer dans les eaux de la côte Est et du Golfe du Saint-Laurent. On peut se prévaloir de ce service en contactant le Système de trafic de l'Est du Canada (ECAREG CANADA). Les procédures de communication avec ECAREG sont contenues dans la présente publication des Aides radio à la navigation maritime.

- a) Pour des renseignements généraux sur l'état des glaces et pour l'assistance d'un brise-glace le long de la route normale de navigation dans le golfe du Saint-Laurent :

Adresse : Garde côtière canadienne,
Région du Centre et de l'Arctique,
Centre des opérations régionales,
105 rue McGill,
Montréal, QC, H2Y 2E7

Téléphone : (514) 283-1746 ou (855) 209-1976
Télécopieur : (514) 283-1798
Courriel : DFO.IceOpsStLawrence.GlacesOpsStLaurent.MPO@dfo-mpo.gc.ca
Radiogramme : ESCOUMINS TRAFIC
QUÉBEC TRAFIC

AVIS AUX NAVIGATEURS 1 À 46
ÉDITION ANNUELLE 2017

PARTIE A – AIDES À LA NAVIGATION ET SÉCURITÉ MARITIME

- b) Pour des renseignements généraux sur l'état des glaces et pour l'assistance d'un brise-glace dans les eaux de la Baie des Chaleurs, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve et Labrador :

Adresse: ECAREG CANADA,
10 Hudson Way,
Dartmouth, NS, B2Y 3Z8,
Courriel: Hlxecareg1@innav.gc.ca
Téléphone: 902-426-4956
Telex: 019-22510
Facsimile: 902-426-4483
Ice E-mail: Iceatl@dfo-mpo.gc.ca
Ice Telephone: (709) 772-2078
1-800-565-1633

3 Fleuve Saint-Laurent

Sur le fleuve Saint-Laurent à l'Ouest de la longitude 66°00'W jusqu'à Montréal, les mouvements des navires relèvent du Système de services de trafic maritime (STM). Durant la saison hivernale de la navigation maritime, le centre des opérations des glaces fournira par la voie de "Escoumins Trafic", "Québec Trafic" ou "Montréal Trafic" les routes maritimes à suivre dans les glaces.

Pour des renseignements généraux sur l'état des glaces et pour l'assistance d'un brise-glace :

Adresse : Garde côtière canadienne,
Région du Centre et de l'Arctique,
Centre des opérations régionales,
105, rue McGill
Montréal QC, H2Y 2E7
Téléphone : (514) 283-1746 ou 855-209-1976
Télécopieur : (514) 283-1798
Courriel : DFO.IceOpsStLawrence.GlacesOpsStLaurent.MPO@dfo-mpo.gc.ca
Radiogramme : ESCOUMINS TRAFIC
QUÉBEC TRAFIC

4 Les eaux canadiennes des Grands lacs

Tout navire qui pénètre dans les eaux canadiennes des Grands lacs peut obtenir des renseignements sur l'état des glaces, des conseils sur les routes maritimes à suivre et pour l'assistance d'un brise-glace en communiquant avec:

Adresse : Garde côtière canadienne,
Région du Centre et de l'Arctique,
Centre régionale des opérations,
105, rue Mc Gill,
Montréal, QC, H2Y 2E7
Téléphone : (514) 283-2784 ou (855)-209-1976
Télécopieur : (514) 283-1798
Courriel : DFO.IceOpsGreatLakes.GlacesOpsGrandsLacs.MPO@dfo-mpo.gc.ca
Radiogramme : SARNIA TRAFIC

5 Renseignements généraux

Un nombre limité de brise-glace sont disponibles afin de venir en aide aux navires. En raison de leurs engagements, l'aide de ceux-ci ne peut pas toujours être assurée dans un court délai. Afin d'en tirer le plus d'avantages possibles, il est important que les centres SCTM soient informés sur la position et les déplacements projetés des navires dans les eaux canadiennes.

Site Internet MARINFO : <http://www.marinfo.gc.ca/fr/glaces/index.asp>

Site Internet Déglçage : <http://www.ccg-gcc.gc.ca/Deglacage/accueil>

Information générale : ice-glace@dfo-mpo.gc.ca

Autorité : Garde ctière canadienne